

Watkins Wellness (« Watkins ») garantit à l'acheteur initial (« vous ») ce qui suit concernant votre spa neuf de la série Paradise, lorsqu'il a été acheté chez un distributeur ou un fournisseur agréé (« revendeur »).

10 ANNÉES DE GARANTIE CONTRE LES FUITES DE LA COQUE
Watkins offre sa garantie, pendant dix ans, contre les fuites d'eau causées par des défauts de la coque du spa de la série Paradise.

7 ANNÉES DE GARANTIE SUR LA SURFACE DE LA COQUE
Watkins garantit, pendant sept ans, le matériau de la surface en acrylique des spas de la série Paradise contre tout défaut de matériaux et d'exécution.

5 ANNÉES DE GARANTIE CONTRE LES FUITES DE LA TUYAUTERIE
Watkins garantit, pendant cinq ans, les spas de la série Paradise contre les fuites causées par des défauts de fabrication et d'exécution. La présente garantie couvre spécifiquement les fuites provenant de raccords de parois, de raccords d'hydro-jets, de la tuyauterie interne, de joints internes collés, de drains de vidange, de tuyaux flexibles et de toutes les pièces collées.

5 ANNÉES DE GARANTIE SUR LES COMPOSANTS
Watkins garantit, pendant cinq ans, les composants électriques, les pompes et autres composants du spa de la série Paradise contre tout défaut de matériaux et d'exécution. Certaines pièces, la plupart d'entre elles pouvant être changées sans outil, telles que les cartouches de filtre, le couvercle de filtre, les coussins du spa et les serrures de couvercle, ne sont pas incluses dans le cadre de la présente garantie, mais sont garanties exemptes de défauts de matériaux et d'exécution au moment de la livraison. Les couvercles et autres accessoires du spa sont spécifiquement exclus de la présente garantie, bien qu'ils puissent être couverts dans le cadre d'autres garanties. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre revendeur Caldera®.

5 ANNÉES DE GARANTIE SUR LE RÉCHAUFFEUR ENERGYPRO™
Watkins garantit sans restriction, pendant cinq ans, le réchauffeur EnergyPro contre tout défaut de matériaux et d'exécution. La présente garantie se définit sans restriction, à l'exclusion d'un usage commercial ou industriel et d'une installation incorrecte, comme une couverture de garantie sans exception à condition que le composant n'ait pas fonctionné correctement dans le système du spa.

3 ANNÉES DE GARANTIE SUR L'HABILLAGE ECOTECH™
Watkins garantit, pendant trois ans, l'habillage EcoTech contre les défauts de matériaux et d'exécution. La présente garantie couvre spécifiquement l'intégrité structurelle de l'habillage EcoTech, y compris le matériau et l'assemblage. La finition cosmétique EcoTech de l'habillage est garantie exempte de défaut de matériaux et d'exécution au moment de la livraison initiale. La décoloration et le vieillissement de la surface susceptibles de survenir naturellement au fil du temps ne sont pas considérés comme des défauts.

2 ANNÉES DE GARANTIE SUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LED
Watkins garantit, pendant deux ans, le système d'éclairage à LED installé en usine, constitué de toutes les lumières du spa, contre les défauts de matériaux et d'exécution.

2 ANNÉES DE GARANTIE SUR LE SYSTÈME AUDIO
Watkins garantit le système audio sans fil installé en usine, qui inclut la stéréo, les composants sans fil, les haut-parleurs et l'amplificateur contre tout défaut de matériaux et d'exécution pendant deux ans.

Ce qui suit s'applique à toutes les garanties énumérées :

ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La présente garantie ne couvre que le consommateur d'origine ayant acheté le spa Caldera, dans la mesure où le spa a été acheté et installé à l'origine dans le pays d'achat ou, dans le cas d'un spa acheté dans l'Union européenne (« UE »), dans la mesure où celui-ci a été installé à l'origine dans l'Union européenne. La présente garantie prend effet à la date d'installation du spa, mais en aucun cas après plus d'un an à compter de la date d'achat. La garantie du spa Caldera® se termine lors du changement de propriétaire ou si le spa est installé ou déplacé en dehors des frontières du pays d'achat ou, dans le cas d'un spa acheté dans l'Union européenne, si celui-ci est installé ou déplacé en dehors de l'UE, avant l'expiration de la période de garantie.

EXÉCUTION DE LA GARANTIE

Contactez votre revendeur auprès duquel vous avez effectué l'achat, si vous désirez faire une réclamation dans le cadre de la présente garantie. Si vous ne parvenez pas à obtenir les services nécessaires auprès du revendeur, veuillez contacter Watkins à l'adresse : 1280 Park Center Drive, Vista, California, 92081, États-Unis, Attn: Customer Service Department +1 760 598 6464 ou via e-mail : customerservice@watkinsmfg.com. Il vous appartient de faire parvenir à Watkins et/ou à votre revendeur un avis écrit de la réclamation sous garantie, ainsi qu'une copie du reçu de l'achat d'origine indiquant la date de l'achat, dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut. Watkins se réserve le droit d'effectuer une inspection du spa sur place afin de déterminer le mauvais fonctionnement ou le défaut.

Watkins ou son technicien agréé réparera tout défaut couvert par la présente garantie. À l'exception de ce qui est décrit dans la présente, les pièces et/ou la main-d'œuvre nécessaires à la réparation du spa, pour des défauts couverts par la présente garantie, ne vous seront pas facturés. Dans certains cas, le revendeur chargé du service après-vente vous facturera des frais de déplacement/service du dépanneur raisonnables qui ne sont pas à couverts par cette garantie. Veuillez contacter votre revendeur pour obtenir des informations sur ces frais.

LIMITATIONS

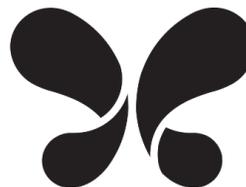
À l'exception de ce qui est décrit ci-dessus, la présente garantie ne couvre pas les vices ni les dommages dus à l'usure normale, à une installation inadéquate, à toute modification effectuée sans le consentement écrit préalable de Watkins, à des accidents, à des catastrophes naturelles, à des utilisations incorrectes, à des abus, à une utilisation commerciale ou industrielle, à l'utilisation d'un accessoire non approuvé par Watkins, au non-respect des instructions du manuel d'utilisation du spa ou encore à des réparations effectuées ou tentées par toute personne autre qu'un représentant agréé de Watkins. Les modifications comprennent, sans toutefois s'y limiter, le changement de tout composant ou de toute tuyauterie ou encore toute conversion électrique. Visitez www.calderaspas.fr ou contactez votre revendeur pour obtenir la liste des accessoires approuvés par le fabricant.

DÉNIS DE RESPONSABILITÉ

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, DONT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN OBJECTIF PARTICULIER, SONT LIMITÉES AU DÉLAI LÉGAL OU À LA DURÉE DE LA GARANTIE APPLICABLE SUSMENTIONNÉE, SELON LA PÉRIODE LA PLUS COURTE. Certains pays n'autorisant pas les limitations de durée des garanties implicites, il est possible que les limitations susmentionnées ne s'appliquent pas à votre cas. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES IMPRÉVUS OU INDIRECTS, INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LE RETRAIT DE TOUTE TERRASSE OU DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT SUR MESURE OU ENCORE LES COÛTS ENCOURUS POUR ENLEVER OU RÉINSTALLER LE SPA, SI NÉCESSAIRE. Certains pays ne reconnaissent pas l'exclusion ou la limitation de dommages incidents ou collatéraux, il est donc possible que les limitations mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas à votre cas.

RECOURS LÉGAUX

La présente garantie vous octroie des droits légaux spécifiques ; vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient de pays en pays.



CalderaSpas®

Come to Life